Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB136/41**
Cent trente-sixième session **31 janvier 2015**
Point 13.3 de l'ordre du jour

Distinctions

1. Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha – Rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha

Le Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha est décerné à une personne ayant apporté la contribution la plus marquante à la lutte contre un problème de santé dans la région géographique où le Dr A. T. Shousha a travaillé pour l'OMS, à savoir la Région de la Méditerranée orientale.

Le Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha s'est réuni le 21 octobre 2014, en marge de la soixante et unième session du Comité régional de la Méditerranée orientale (Tunis, 19-22 octobre 2014), sous la présidence de Son Excellence le Professeur Mohamed Saleh ben Ammar, Ministre tunisien de la santé (qui présidait le Comité régional).

Le Comité a examiné les candidatures soumises par l'Égypte, l'Iraq, la République islamique d'Iran et le Soudan.

Les membres du Comité ont examiné les dossiers des cinq candidats et recommandé que le candidat d'Arabie saoudite, le Dr Yagoub Yousef Al Mazrou, soit proposé au Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session pour l'attribution du Prix.

Si le Conseil confirme cette distinction, le lauréat recevra l'équivalent de 2500 francs suisses en dollars des États-Unis.

Le Dr Yagoub Yousef Al Mazrou est honoré pour l'importante contribution qu'il a apportée à la santé publique en Arabie saoudite. Après un début de carrière comme médecin généraliste et pédiatre, le Dr Al Mazrou a travaillé pour le Ministère saoudien de la santé de 1983 à 1993. En tant que Directeur général, il était responsable notamment des centres de santé et des hôpitaux. Pendant cette période, il a joué un rôle important dans le développement des soins de santé primaires en Arabie saoudite, supervisant l'extension à grande échelle du réseau de centres de santé, l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants et de la sécurité sanitaire des pèlerins. Tout au long de sa carrière, le Dr Al Mazrou a contribué de manière considérable à l'épidémiologie des maladies infectieuses. Il poursuit ses activités dans le domaine du développement des soins de santé.

Le Dr Al Mazrou est diplômé de la Faculté de médecine de l'Université de Mossoul (1971) et a obtenu un diplôme en santé de l'enfant en 1977 au Royal College of Physicians and Surgeons d'Irlande. En 1992, il a obtenu un doctorat à la City University de Londres. De 1993 à 2009, il a occupé le poste de sous-ministre adjoint de la santé, chargé successivement de différents départements. Chargé de recherche au Royal College of General Practitioners, le Dr Al Mazrou a reçu plusieurs prix nationaux et internationaux et a publié plus d'une centaine d'articles dans des revues scientifiques et d'autres publications. Par ailleurs, il a été membre de comités d'experts et de comités consultatifs aux niveaux national, régional et international et il est actuellement Secrétaire général du Conseil des services de santé en Arabie saoudite.

2. Fondation Jacques Parisot – Rapport de la réunion du Comité de fondation

Le Comité de la Fondation Jacques Parisot, qui est régie par le droit suisse, s'est réuni le 28 janvier 2015 sous la présidence de M. Mohamed Hussain Shareef (Maldives), Président du Conseil exécutif. Les autres membres du Comité présents à la réunion étaient le Dr Dirk Cuypers (Belgique), le Dr Walid Ammar (Liban) et le Dr Yankalbe Paboung Matchock Mahouri (Tchad), Vice-Présidents du Conseil exécutif.

Le Conseil exécutif est invité à noter qu'après un examen attentif des difficultés d'administration de la Fondation, et considérant que le but de la Fondation ne peut plus être atteint, le Comité de fondation a décidé de dissoudre la Fondation, sous réserve de toutes autorisations et mesures requises par le droit suisse. Le Comité de fondation a également décidé d'attribuer les fonds à une activité de l'OMS dans le domaine de la recherche en santé publique, par exemple la lutte contre la maladie à virus Ebola. Le Directeur général, en tant qu'administrateur de la Fondation, prendra toutes les mesures requises par le droit suisse pour procéder à la dissolution, y compris, au besoin, représenter la Fondation, diriger la liquidation et obtenir toutes les autorisations nécessaires auprès des autorités suisses de surveillance.

3. Prix Sasakawa pour la santé – Rapport du Groupe de sélection du Prix Sasakawa pour la santé

Le Prix Sasakawa pour la santé récompense pour des travaux exceptionnels et novateurs dans le domaine du développement sanitaire une ou plusieurs personnes, institutions ou organisations non gouvernementales. Il peut s'agir, par exemple, de la promotion de programmes de santé déterminés ou d'avancées notables en soins de santé primaires.

Le Groupe de sélection du Prix Sasakawa pour la santé s'est réuni le 27 janvier 2015 sous la présidence de M. Mohamed Hussain Shareef (Maldives), Président du Conseil exécutif. Les autres membres du Groupe étaient M. Jeon Man-bok, membre du Conseil exécutif désigné par la République de Corée, et le Professeur Hiroyoshi Endo, représentant le fondateur du Prix.

Les membres du Groupe de sélection ont étudié les dossiers des dix candidats ainsi que les considérations techniques de l'administrateur sur chacune des candidatures. Ayant à l'esprit les Statuts et les principes directeurs régissant l'attribution du Prix, le Groupe a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil exécutif que le Prix 2015 soit décerné à la Childbirth with Dignity Foundation (Pologne).

Si le Conseil confirme la distinction, le lauréat recevra, en tant qu'organisation, US $40 000.

On trouvera ci-après, pour examen par le Conseil exécutif, une brève description des travaux entrepris par le lauréat proposé.

Créée en 1996, la Childbirth with Dignity Foundation est honorée pour l'importante contribution que son travail novateur a apportée à la santé publique en Pologne.

La Fondation est le prolongement d'une campagne nationale très fructueuse organisée en 1994 par le Centre d'éducation pour l'écologie et deux publications nationales. Le but était d'initier un dialogue public sur la question de l'accouchement. Nombre de médecins et de sages-femmes ont réagi de façon dynamique à l'appel au changement et le secteur de l'obstétrique en a été transformé en Pologne. Pendant l'accouchement, les femmes peuvent désormais être accompagnées par leur partenaire ; elles peuvent recevoir des visites après l'accouchement et ne sont plus séparées de leur enfant après la naissance.

La Fondation, établie en 1996, est une organisation non gouvernementale qui œuvre pour améliorer la qualité des soins périnatals dans les maternités polonaises. Elle vise notamment à permettre une plus grande autonomie des femmes afin qu'elles puissent ouvertement exprimer leurs besoins et exiger le respect de leurs droits et créer une société qui reconnaisse l'importance de l'accouchement et de la maternité et qui, ainsi transformée, devienne plus sensible, plus ouverte et plus altruiste.

La Fondation propose d'utiliser l'argent du Prix pour continuer à développer son portail Web « GdzieRodzic.info » (« OuAccoucher.info »), où l'on trouve une base de données recensant les hôpitaux et les maternités de Pologne et des informations à l'intention des futurs parents, et pour tenir à jour sa base de données sur les hôpitaux. Le projet pilote de portail Web a attiré en moyenne 100 000 utilisateurs par mois. Pour qu'il garde toute sa pertinence, il faut veiller à la mise à jour de la base de données et des relevés.

4. Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé – Rapport du Groupe de sélection de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé

Le Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé récompense pour leur contribution exceptionnelle au développement sanitaire une ou plusieurs personnes, institutions ou organisations non gouvernementales.

Le Groupe de sélection de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé s'est réuni le 27 janvier 2015 sous la présidence de M. Mohamed Hussain Shareef (Maldives), Président du Conseil exécutif. Les autres membres du Groupe présents étaient le Dr Abdullah bin Mifreh Assiri, membre du Conseil exécutif désigné par l'Arabie saoudite, et le Dr Mohammad Salim Al Olama, représentant le fondateur du Prix.

Les membres du Groupe de sélection ont examiné les dossiers des quatre candidats ainsi que les considérations techniques de l'administrateur sur les candidatures. Ayant à l'esprit les Statuts et les principes directeurs régissant l'attribution du Prix, le Groupe a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil exécutif que le Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé 2015 soit attribué à la Fondation « Akogo? » (Pologne).

Si le Conseil confirme la distinction, le lauréat recevra US $20 000.

La Fondation « Akogo? » a été créée en 2002. Elle a pour buts de mettre gratuitement à disposition une aide hospitalière interdisciplinaire pour la réadaptation des enfants atteints de graves traumatismes cérébraux et de mettre au point une solution systémique au problème du coma en Pologne. Ce type de solutions exigent des soins hospitaliers et des services de rééducation longs, intensifs et coûteux. La Fondation offre gratuitement aux patients et à leur famille une gamme complète de services médicaux. Elle travaille à de nombreux niveaux, à la fois sur le plan social et pédagogique, sensibilisant l'opinion et mesurant l'ampleur du problème dans le pays. Elle s'efforce aussi de resserrer la collaboration entre les groupes qui, autrement, agiraient de manière indépendante, qu'il s'agisse des individus, des communautés ou des entreprises.

En collaboration avec le Ministère de la santé, la Fondation « Akogo? » a créé le programme « Sortir les enfants d'un coma en phase B ». La clinique « Réveil », construite en 2013, a été le premier hôpital spécialisé pour les enfants comateux en Pologne. Elle cherche à assurer le plus haut niveau de soins grâce à des méthodes innovantes de traitement et de diagnostic et à la gamme la plus large possible de méthodes de neurorééducation, afin de faciliter le rétablissement des enfants ayant subi un traumatisme neurologique et pour réduire au maximum toute séquelle fonctionnelle. La Fondation

permet à un aidant de demeurer gratuitement auprès du patient pendant son séjour et l'encourage à prendre une part active au processus de rééducation. Au cours des 16 premiers mois d'activité de la clinique, 12 enfants sont sortis du coma ; des progrès notables ont été observés chez la plupart des autres patients. La clinique enseigne aux parents à dispenser des soins de longue durée à leur enfant une fois de retour chez eux. Elle aide aussi les aidants qui souffrent d'un stress de longue durée.

La clinique actualise ses protocoles en fonction des dernières avancées médicales en matière de traitement du coma, en échangeant des données et des observations scientifiques avec des programmes expérimentaux.

5. Prix de l'État du Koweït pour la Recherche en promotion de la santé – Rapport du Groupe de sélection de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé

Le Prix de l'État du Koweït pour la Recherche en promotion de la santé récompense pour leur contribution particulière au développement de la santé une ou plusieurs personnes, institutions ou organisations non gouvernementales.

Le Groupe de sélection de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé s'est réuni le 28 janvier 2015 sous la présidence de M. Mohamed Hussain Shareef (Maldives), Président du Conseil exécutif. Les autres membres du Groupe présents étaient M. Alaa Roushdy, en représentation du membre du Conseil exécutif désigné par l'Égypte, et le Dr Majda Al Qattan, représentant le fondateur du Prix.

Les membres du Groupe de sélection ont étudié le curriculum vitae et le parcours des trois candidats, ainsi que les considérations techniques de l'administrateur sur chacun d'entre eux. Ayant à l'esprit les Statuts et les principes directeurs régissant l'attribution du Prix, le Groupe a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil exécutif que le Prix de l'État du Koweït pour la Recherche en promotion de la santé 2015 soit attribué au Dr Alaa Eldien Mohamed El Ghamrawy (Égypte).

Si le Conseil confirme la distinction, le lauréat recevra US $20 000.

On trouvera ci-après une brève description des travaux entrepris par le lauréat proposé pour examen par le Conseil exécutif.

Le Dr Alaa Eldien El Ghamrawy est né en 1956 et sa candidature est proposée par le Ministère de la santé pour sa contribution personnelle à la création du Programme national relatif aux cardiopathies rhumatismales en Égypte.

En 2003, le Dr El Ghamrawy a remarqué que plus de 60 % des opérations cardiaques pratiquées au sein du centre de cardiologie de l'Hôpital d'Al Mahalla, où il travaillait, pouvaient être attribuées à une cardiopathie rhumatismale. Un groupe de médecins spécialisés a lancé une initiative à petite échelle visant à détecter, à traiter de façon appropriée et à prévenir les cardiopathies rhumatismales. Les activités de sensibilisation de la population locale aux cardiopathies rhumatismales ont encouragé les initiatives locales de dépistage et de détection précoce de la maladie. Cette activité s'est étendue jusque dans les régions rurales. La société civile a aidé à équiper l'initiative d'unités mobiles, qui comprenaient des dispositifs médicaux, informatiques et de laboratoire. Les enfants âgés de 5 à 15 ans étaient dépistés gratuitement par des volontaires. En 2005, le Ministère de la santé a reconnu l'ampleur du problème et a créé un Programme national de lutte contre les cardiopathies rhumatismales, qui comprend des programmes de formation pour les professionnels de la santé de tout le pays (médecins, internes, pédiatres et agents communautaires).

Depuis la création de ce programme, des études ont montré une baisse notable de l'incidence des opérations cardiaques attribuables à une cardiopathie rhumatismale.

Amendements aux Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé

Conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts, le Groupe de sélection a décidé à l'unanimité de proposer au Conseil exécutif que l'article 6.3 soit supprimé et que les articles 4, 8 et 11 des Statuts de la Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé soient révisés. Les objectifs sont les suivants : i) rationaliser l'utilisation des fonds ; ii) prendre en compte la modification du nom du Prix ; iii) élargir le champ d'application du but du Prix en prévoyant qu'il récompense une contribution remarquable à la recherche dans les domaines de la santé des personnes âgées et de la promotion de la santé ; iv) prévoir un mécanisme de financement supplémentaire ; et v) simplifier les processus.

Sous réserve d'approbation par le Conseil exécutif, le libellé des articles 4, 8 et 11 sera le suivant :

Article 4

But

Le but de la Fondation est de remettre un prix (« Prix Son Altesse le Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah pour la recherche dans les domaines de la santé des personnes âgées et de la promotion de la santé ») à une ou plusieurs personnes, institutions ou organisations non gouvernementales ayant apporté une contribution particulière à la recherche dans les domaines de la santé des personnes âgées et de la promotion de la santé. Les critères précis qui s'appliquent pour évaluer les travaux menés par le ou les candidats sont déterminés par le Groupe de sélection de la Fondation.

Article 8

Le Prix

Le Prix consistera en un certificat, en une plaque commémorative offerte par le fondateur et en une somme en espèces, qui ne sera attribuée qu'une fois par an, qui sera prélevée sur les intérêts produits par le capital placé de la Fondation et les revenus cumulés non utilisés, et qui pourra être complétée par le fondateur. Le montant du Prix initialement fixé pourra être ajusté de temps à autre par le Groupe de sélection, en fonction de l'évolution du capital de la Fondation, de la variation des taux d'intérêt et d'autres facteurs pertinents.

Si le Prix est décerné à plusieurs personnes, institutions ou organisations non gouvernementales, la somme en espèces sera répartie proportionnellement entre les différents lauréats.

Article 11

Révision des Statuts

Sur motion de l'un de ses membres, le Groupe de sélection peut proposer la révision des présents Statuts. Toute motion de cet ordre, si elle est acceptée par la majorité des membres du Groupe de sélection, sera soumise à l'approbation du Conseil exécutif.

6. Prix Dr LEE Jong-wook pour la Santé publique – Rapport du Groupe de sélection du Prix Dr LEE Jong-wook

Le Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique est décerné à une ou plusieurs personnes, institutions ou organisations gouvernementales ou non gouvernementales ou autres organisations ayant apporté une contribution exceptionnelle à la santé publique.

Le Groupe de sélection du Prix Dr LEE Jong-wook s'est réuni le 27 janvier 2015 sous la présidence de M. Mohamed Hussain Shareef (Maldives), Président du Conseil exécutif. Les autres membres du Groupe étaient M. Martin Bowles, membre du Conseil exécutif désigné par l'Australie, et le Dr Won-seok, représentant le fondateur du Prix.

Les membres du Groupe de sélection ont étudié le curriculum vitae et le parcours de quatre des cinq candidats proposés et ont décidé, à l'unanimité, de proposer au Conseil exécutif que le Prix 2015 soit attribué à la Fédération internationale de thalassémie (Chypre).

Si le Conseil confirme la distinction, le lauréat recevra US $100 000.

Une brève description des travaux du lauréat proposé figure ci-après pour examen par le Conseil exécutif.

La Fédération internationale de thalassémie a été créée en 1987 à Nicosie sous la forme d'une organisation internationale non gouvernementale de patients à but non lucratif. Elle a pour objectif d'améliorer la survie et la qualité de vie des patients souffrant de thalassémie dans le monde. Pour cela, elle a mis en place des mécanismes de soutien et des programmes nationaux de lutte qui œuvrent à la prévention et à la prise en charge de la maladie.

En un peu plus de 25 ans, la Fédération internationale de thalassémie a contribué au développement et à la diffusion de connaissances sur la prévention et la prise en charge clinique de la thalassémie et de la drépanocytose dans de nombreux pays. Elle a donné des moyens d'action aux patients et à leur famille à l'échelle locale et nationale, tout en défendant et recommandant des résolutions à l'échelle nationale et internationale.

La Fédération internationale de thalassémie a créé 117 associations nationales de lutte contre la thalassémie dans 57 pays et a organisé de nombreux séminaires, ateliers et conférences à l'échelle nationale, régionale et internationale. La Fédération a aussi établi des relations officielles avec des acteurs internationaux concernés par le sujet, notamment l'OMS, et a préparé et distribué du matériel pédagogique.

Le succès de la Fédération internationale de thalassémie repose sur les éléments suivants : des programmes efficaces et basés sur des faits, qui sont mis à jour régulièrement ; sa collaboration avec l'OMS et d'autres organisations, ainsi qu'avec des professionnels de la santé et des organismes nationaux et internationaux ; la création de réseaux avec le milieu universitaire, les organisations de santé publique et les centres spécialisés ; et la production de documents de synthèse, y compris, concernant la promotion des droits des patients, la thalassémie non dépendante de la transfusion, et l'information des patients au sujet des médicaments contrefaits et de la maladie chronique du foie.

= = =